



Isabelle Rauch,
Députée

9^{ème} circonscription de la Moselle

www.isabelle-rauch-deputee.fr



Informations économiques COVID-19

Mercredi 8 avril 2020

La gestion de trésorerie en période de crise : un webinaire proposé par BPI France

Entrepreneurs, vous souhaitez obtenir des conseils pratiques pour gérer au mieux la trésorerie de votre entreprise et surmonter cette crise ?

Inscrivez-vous au webinaire de BPI France, **le vendredi 10 avril prochain de 10h à 11h** animé par Valentin Doligé, expert-comptable, membre du conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et Laurence Piganeau, responsable éditoriale Bpifrance Création.

L'objectif de ce webinaire est de faire le point sur :

- la stratégie à mettre en place et les leviers à actionner pour sécuriser la trésorerie de votre entreprise et préparer la reprise,
- les mesures phares du plan d'urgence mises en place pour accompagner et soutenir les entreprises.


Connectez-vous et posez vos questions en direct le jour J !


Les intervenants répondront à toutes vos questions durant ce webinaire via le chat en direct.


<https://app.livestorm.co/bpifrance-france/covid-19-comment-gerer-la-tresorerie-de-lentreprise>


(source : BPI France)

Dispositifs d'accompagnement de la crise : les chiffres en Moselle

 6682 entreprises ont sollicité la mise en activité partielle : 70.000 salariés sont concernés en Moselle, soit 20% des salariés du département.

 1400 entreprises ont sollicité l'étalement de leurs dettes fiscales auprès de la DDFIP, ainsi que 1600 entreprises l'étalement de leurs dettes sociales auprès de l'URSSAF. Ces mesures ne concernent ni la TVA, ni l'impôt des salariés retenus à la source.

 Les prêts en trésorerie, garantis par l'Etat, se déploient. 100 milliards d'euros ont été débloqués au niveau national. En cas de refus. Le médiateur du crédit peut être sollicité, ce qui est le cas pour 26 dossiers en Moselle.

 5 cadres des services de l'Etat en Moselle répondent à toutes les questions au 0800 730 760 tous les jours de la semaine, y compris le samedi et le dimanche matin.

(source : Préfet de la Moselle)

Fermeture des commerces le vendredi-saint

En application de l'arrêté préfectoral n° 2020-18-BCPI en date du 07 avril 2020, les commerces seront fermés le vendredi 10 avril 2020 dans toutes les communes du département de la Moselle, sauf dérogations limitativement énumérés, issues de l'application de l'arrêté du 28 mai 2015 et du décret du 23 mars 2020.

Seuls sont autorisés à ouvrir :

- les stations-services et services de dépannage d'urgence, - les débits de tabacs, la vente de journaux,
- les boulangeries,
- les pâtisseries et glaciers,
- les loueurs de véhicules et de cycles,
- les sandwicheries et commerces de restauration à emporter.
- les commerces d'alimentation générale, d'une superficie égale ou inférieure à 200 m² jusqu'à 13H, - les marchés de denrées alimentaires jusqu'à 13H.

(source : Préfet de la Moselle)

Des précisions sur le chiffre d'affaires apprécié pour bénéficier du fonds de solidarité (TPE, indépendants, micro-entrepreneurs)

Le chiffre d'affaires est calculé en fonction des règles de comptabilité applicable aux entreprises. Pour les entreprises tenant une comptabilité commerciale, il s'agit du chiffre d'affaires facturé et comptabilisé au mois de mars selon le principe des créances acquises et des dépenses engagées. Pour les professionnels assujettis à la fiscalité sur les bénéfices non commerciaux et qui n'ont pas opté pour tenir une comptabilité en fonction des créances acquises et dépenses engagées, il s'agit des recettes encaissées diminuées des débours et des rétrocessions d'honoraires effectués en mars. Pour les micro-entrepreneurs, il s'agit des recettes perçues en mars au titre de leur activité professionnelle.

(source : Ministère de l'Economie et des Finances)

La pandémie de COVID19, test décisif pour le capitalisme inclusif

Alors que l'urgence sanitaire mondiale Covid-19 se poursuit, les retombées économiques se multiplient. La croissance économique mondiale s'est inversée, les entreprises ont commencé à annuler les services qu'elles assurent à leurs clients et des millions de personnes sont au chômage technique ou licenciées. On peut se demander ce qu'est devenu le «capitalisme inclusif», le modèle économique éclairé auquel de nombreuses entreprises ont adhéré il y a quelques mois à peine. Comment peut-on le rapprocher de ce que nous voyons aujourd'hui ?

Klaus Schwab, fondateur et président exécutif du Forum économique mondial s'exprime dans le Temps (Suisse) :

<https://www.letemps.ch/opinions/pandemie-covid19-test-decisif-capitalisme-inclusif>

(source : le Temps)
